

**Présents :**

**Président :** M. François de MAZIÈRES.

**Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THÉVENOT, M. Olivier LEBRUN.

**Membres du Bureau :**

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

**Excusés :**

**Vice-présidents :**

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, représentée par M. Guy-Michel BÉROCHE  
M. Philippe BENASSAYA.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 17

-----

**Objet : Avenant n°4 au marché n°812 328 relatif au marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc – Lot n°2 : « Collecte en apport volontaire des déchets ».**

**Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES, le 12 mai 2016,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le marché n°812 328 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc effectif depuis le 9 octobre 2012.

Vu la délibération n°2015 10 15 et les précédentes délibérations n°2014-06-07, 2014-12-32 et 2015-06-12 des Conseils communautaires du 16 juin, du 9 décembre 2014 et du 29 juin 2015 portant sur les délégations de compétences attribués par le Conseil au Bureau et au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres qui excèdent le seuil des marchés à procédure adaptée et les avenants s'y rapportant ;

-----

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a conclu le 9 octobre 2012 avec le groupement NICOLLIN / SEPUR, un marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc –lot n°2 : « Collecte en apport volontaire des déchets ».

La commune de la Celle-Saint-Cloud a intégré la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Cette commune a conservé son propre marché de collecte jusqu'à l'arrivée à terme de celui-ci, le 19 mars 2016.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc avait prévu l'intégration de la ville de la Celle-Saint-Cloud dans son marché, faisant l'objet de la tranche conditionnelle n°1. Cette dernière a donc été levée le 20 mars 2016.

Dans ce cadre et au regard de l'évolution de l'exécution de ce marché, il convient d'acter certaines prestations comprises dans le prix global et forfaitaire de la tranche conditionnelle (TC1) mais non précisées techniquement.

Ces précisions prennent la forme d'un avenant n° 4.

#### **DÉCIDE :**

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°4 au marché n°812 328 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc Lot n°2 « Collecte en apport volontaire des déchets » ;*
- 2) *qu'aucune dépense supplémentaire n'est à inscrire ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
  - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
  - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

**Nombre de présents : 19**

**Nombre de suffrages exprimés : 17**

*Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

Fait en deux exemplaires originaux,  
A Versailles, le 12 mai 2016.

Pour le Président et par délégation,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "O. Berthelot".

**Olivier BERTHELOT**

Directeur Général des Services

